

CIRCULAIRE

CIR-34/2008

Document consultable dans Médi@m

Date :

11/07/2008

Domaine(s) :

recours contre tiers

Nouveau	☐
Modificatif	☒
Complémentaire	☐
Suivi	☐

Objet :

Recours contre tiers
(Royaume-Uni).

Liens :

Cir-102/2003

Plan de classement :

P15

Emetteurs :

DDGOS

Pièces jointes : 5

à Mesdames et Messieurs les

☒ **Directeurs**

☒ CPAM

☐ CRAM

☐ URCAM

☐ UGECAM

☒ CGSS

☐ CTI

☐ **Agents Comptables**

☐ **Médecins Conseils**

☐ Régionaux

☐ Chef de service

Pour mise en oeuvre Immédiate

Résumé :

Mise à jour des instructions concernant la mise en œuvre du recours contre tiers au Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles)

Mots clés :

Recours contre tiers à l'étranger ; cabinet d'avocats ; Royaume-Uni

Le Directeur Délégué
à la Gestion et à l'Organisation des Soins



Jean-Marc AUBERT

CIRCULAIRE : 34/2008

Date : 11/07/2008

Objet : Recours contre tiers (Royaume-Uni).

Affaire suivie par : DDGOS/DREGL- **Claude LEVY** - ☎ 01.72.60.25 19 94 - 📠 01.72.60.17.43

Vous voudrez bien trouver la réactualisation des instructions diffusées par circulaire DRM n° 102/2003 du 17/7/2003 concernant le recours contre tiers au Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles) ainsi que la liste également réactualisée des Cabinets d'avocats qui agissent pour le compte des CPAM dans l'UE/EEE/Suisse.

PJ: Annexe I Liste des pièces à communiquer

Annexe II Mise en œuvre du recours au Royaume-Uni

Annexe III Modèle de lettre des Caisses à Pierre THOMAS & Partners

Annexe IV Honoraires de Pierre THOMAS & Partners

Annexe V Liste des Cabinets d'avocats